Relations UE/Iran

2001/2138(COS) - 22/11/2001

La commission a adopté le rapport de M. Michael GAHLER (PPE-DE, D) sur la communication de la Commission européenne. Elle est favorable à un renforcement de la coopération entre l'UE et l'Iran et s'exprime en faveur d'un "dialogue critique", liant étroitement la question des droits de l'homme au renforcement de la coopération de l'UE avec ce pays. De plus, le rapport invite l'Iran à repenser sa politique proche-orientale et à contribuer à concilier les deux objectifs suivants: d'une part, la création d'un État palestinien viable et démocratique et, d'autre part, le droit d'Israël à vivre dans la paix et dans la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. L'Iran, dit-il, pourrait utiliser son influence au Proche-Orient pour dissuader les mouvements avec lesquels il entretient des relations de recourir à la violence. La commission parlementaire salue les efforts et la bonne volonté affichés par le gouvernement iranien pour aborder la question des droits de l'homme, ce qui constitue un pas positif en vue d'une normalisation des relations. Elle est consciente de l'ampleur des problèmes économiques et sociaux que doit affronter l'Iran, notamment pour ce qui est de l'afflux croissant et déstabilisant de réfugiés afghans. Elle préconise à cet effet une aide humanitaire et financière d'urgence. Les députés saluent, en outre, les efforts déployés par l'Iran dans la lutte contre les narcotrafiquants. La commission s'inquiète toutefois de certains développements depuis la réélection du Président Khatami, notamment une augmentation des exécutions capitales. La situation des droits de l'homme en Iran demeure préoccupante, surtout en ce qui concerne la liberté de réunion, d'expression et de conscience, la situation des femmes et les droits des minorités. Rappelant qu'un accord de commerce et de coopération comportera une clause substantielle des droits de l'homme, les députés souhaitent voir de nouveaux efforts de concrétisation de la réforme annoncée de la presse et du système judiciaire et invitent vivement l'Iran à s'engager dans une démocratisation accrue, à promouvoir les mesures nécessaires à l'établissement d'une société démocratique et ouverte, et à mettre en ·uvre les réformes juridiques et administratives nécessaires à une véritable égalité des sexes et à l'exercice des droits et des libertés fondamentaux. Le rapport note également qu'un renforcement de la coopération commerciale et économique entre l'UE et l'Iran sera possible si l'Iran intensifie sa politique de libéralisation économique, comme le prévoit le plan quinquennal engagé en 1999. Enfin, les députés soulignent l'importance du "dialogue culturel". Il s'agit notamment de promouvoir le dialogue interparlementaire entre le PE et l'assemblée du Conseil islamique, tout particulièrement en dépêchant des délégations dans les deux sens.